

ASSURANCE SOCIALE OU MUTUALITE AU CONGO

Essai d'analyse des logiques locales en Sociologie des Organisations

Prof. MBANGI MBONZALE

Introduction

La population de la République Démocratique du Congo n'a pas vécu et ne vit guerre en marge des pratiques assurancielles. Elle a développé et continue encore à développer une euh assurancielle à travers la pratique des mutualités d'assistance sociale. Mais tout ceci n'est pas fondé sur une certaine culture d'assurances à prime fixe. Par l'étude des logiques locales, qui caractérise en grande partie la pratique assurancielle dans notre pays, nous voulons démontrer grâce à l'analyse ethnométhodologie que cela peut jouer un rôle complémentaire compte tenu de d'exigences des sociétés dites modernisées qui requièrent l'existence d'une culture d'assurances à primes fixes.

A travers l'existence, la mutualité, nous comprenons que la peur, l'anxiété, et les autres événements ou troubles sociaux ont pour conséquences, la création de rapport sociologique spécifique dans la vie de l'homme. Ceci est dû au fait que le fruit de dur labeur, des sacrifices, consentis et parfois de risques encourus peuvent un jour disparaître ou voler en éclats. Cette conception de vie, de pensée, et d'agir à pousser l'homme à envisager de modes appropriés des protections. C'est ainsi nous disons que « les processus d'acquisition, d'accumulations et de conservation ni à leur tour amené les hommes à développer le système d'assurance (...) dans le but de lutter contre la déchéance sociale ».¹

A cette pensée explicative, ci-haut mentionné, nous joignons celle de Gleserman qui abonde dans le même sens, « l'histoire. Ecrit-il, prouve que la marche des événements ne se conforme pas seulement aux désirs et aux intentions des hommes qu'elle obéit t certaines Forces indépendantes de leurs volontés »².

Cela est le fondement de la pensée marxiste selon laquelle, l'existence sociale des hommes détermine leur conscience sociale nous dit K. Merton.

Partant de tout ce qui précède, nous comprenons les assurances comme étant un domaine par excellence où l'homme cherche créer l'équilibre dans la démarche de la satisfaction (le ses besoins. i faire face aux implications des faits capitalistes³ d'une part. et aussi, aux implications sociologiques⁴ d'autres part et cela dans le but de faciliter, prévoir et gérer les imprévus ou les aléas. Elles déterminent les conditions de la conscience collectives des

¹ Mbangi Mbonzale, *De la vie de l'assurance à l'assurance vie, essai de perspective sociologique*, in « Archives de Philosophie Africaines », PUL, n° 10 Lubumbashi, 2004, p. 118

² G. Gleserman, *Les lois de l'évolution sociale*, éd. Langue étrangère, Moscou, 1960, p. 95

³ Par implications des faits capitalistes, nous comprenons par cela : les effets causés par l'existence de régime cap^o G.Gleserman., *Les lois de l'évolution Sociale*, éd. 1.angues étrangère, Moscou, 1960 p95 italiste caractérisé par la grande production et la protection de la propriété privée

⁴ Par implications sociologiques nous comprenons par-là, le fait résultant de consensus sociaux dus à certaines affinités, certaines appartenances sociales, âges, situations socio-professionnelles, religieuses, écologiques, et nous en passons des meilleurs.

hommes et guident aussi leur coin portement. Cette conception du monde oriente la philosophie assurancielles dans le sens de considérer comme autrui comme moi-même, qui peut me secourir en cas de nécessité. Si nous rentrons dans la logique marxiste, nous pouvons dire que le secteur des assurances est l'expression de la globalisation ou de la capitalisation des possibilités dans le but de lutter contre la paupérisation et les autres aléas de la vie.

L'assurance est en définitif le processus de libéralisation d'une condamnation. Abondant dans le même sens, M. Lemoine paraphrase Platon pour dire ceci : « à la différence des animaux, l'homme semble incapable d'assurer à lui seul la satisfaction de ses besoins — il existe une impossibilité d'autarcie pour l'homme, car l'homme est incapable de se suffire à lui-même d'où la nécessité d'entrer en relation avec les autres »⁵.

Au travers de cette brève explication issue de la pensée de Platon qu'on peut placer au début de la pensée sociale assurancielles, on peut la résumer en termes de recherche de l'équilibre. Cela se manifeste par le fait que l'homme a commencé par s'associer avec autrui pour sa sécurisation. D'où la création des certaines associations à caractère tantôt social, tantôt économique, culturel, scientifique, professionnelles.

Il s'agit là d'une culture assurancielles qu'on peut comprendre dans le sens de la « somme globale des attitudes, des idées et des comportements partagés par les membres de la société, en même temps que les résultats matériels de ces comportements. »⁶ qui résumant en termes d'adaptions et uniformisation du comportement de sécurisation pour la survie des membres d'une société donnée. Vu sous cet angle, la culture assurancielles peut être comprise selon l'héritage de Kardiner comme l'ensemble des institutions qui assurent la cohérence et l'assurance d'une société. Et l'institution est composée selon Kardiner comme tout mode établi de pensée ou comportement observé par un groupe d'individus ... qui peut être communiqué c'est-à-dire reconnu par tous, et dont la transgression ou la déviation crée un trouble chez l'individu ou dans le groupe.⁷ Cela veut surtout dire que vivant, dans le groupe, l'homme doit s'adapter : être des besoins, l'homme doit s'identifier au groupe pour sa survie et sa sécurité devant les aléas et les sinistres de l'existence humaine. Bref la culture assurancielles serait l'ensemble des types de comportements, de réponse et (les solutions que l'homme a pu donner aux problèmes posés. Au travers ces énumérés nous pouvons citer les associations telles que d'une part⁸ les Ristournes, les Tontines, les Muziki, les Likelemba, les kinkurimba, les kimpangi etc. et d'autres part, les associations socioculturelles, les mutualités etc.

⁵ Bergarre, Bret et Al, *100 fiches pour aborder la philosophie*, IFC, Paris 2000, p. 56

⁶ Cette définition est l'oeuvre du courant culturaliste américain qui a réalisé historiquement la première association cohérente entre psychanalyse et anthropologie pour l'approche des phénomènes sociaux. Appelée aussi culture et personnalité cette école a eu pour chef de file trois anthropologues Ruth Benedict (1887—1949), Margaret Mead (1901—1978), Ralph L. Linton (1893-1953). lire encyclopédie universalis p 871

⁷ Ibidem, p. 872

⁸ “ Nous citons dans cette partie les associations qui pratiquement jouent les mêmes fonctions sociales et ont les visions philosophiques et sociologiques. Les différentes appellations sont respectivement comme ceci les deux premières sont d'origines françaises, les deux autres suivantes sont d'origine lingala phone, la troisième elle d'origine swahiliphone et enfin la dernière est-elle kikongophone.

Partant de sens commun d'observation en rapport avec l'ethnométhodologie, il y a lieu de deviner et de faire l'historique (de ces mutualités et assurances au Congo. Telle est le cas qui nous concerne actuellement, avec les assurances sociales et les mutualités. Comment prennent-elles naissance ? Et comment sont-elles organisées ? Cela est vrai avons-nous remarqué. Les idées (les assurances et (les mutualités ne constituent en rien un mode vision étrangère acquis par contact de civilisation. Elles sont plutôt un mécanisme de résistance et d'équilibre sociaux contre les aléas des vies. Une sociologie des organisations⁹ nous permettra de comprendre la portée d'une problématique que nous venons de soulever dans cette étude.

2. Assurance dans la pensée sociologique¹⁰

Nous partons de la considération de la pensée de Condorcet principalement, sur sa conception relative à la mathématique sociale. Cette pensée est une véritable base de la Pensée assurancielles sociologique du fait de son contenu scientifique et épistémologique.

Condorcet fonde ses analyses sur la statistique probabiliste et sur l'ensemble des formes modernistes (la gestion et de prévision de la vie sociale par le calcul). Elles sont donc pour lui, la base de la compréhension dans la pensée assurancielles. La philosophie de Condorcet, introduit tout à la fois au plan, au calcul des assurances et de l'épargne, à la statistique des comportements et des mœurs à la médecine préventive. Condorcet affirme encore ceci que « Qu'on peut détruire la misère en assurant celui qui atteint la vieillesse un secours produit par ses épargnes (...) en procurant, par l'effet d'une compensation semblable, une ressource égale aux femmes, aux enfants pour le moment où ils perdront leur époux ou leur père. ». Cette conception jusque-là appuyée par Condorcet nous donne à la fois l'idée de l'assurance à primes et aussi celle de mutualité ou assurance sociale.

Ceci nous pousse présentement à passer à la partie relative à l'organisation. C'est—à—dire les associations à caractère assurantiel. Ici notre accent sera mis sur les associations mutualistes pour le but qui est le suivant dans le vécu congolais, c'est—à—dire du point de vue logique locale, la forme la plus observable est celle de mutualité ou association. Le concept assurance en général¹¹ et assurance sociale en particulier n'a pas du tout connu un programme de sensibilisation ou vulgarisation dans notre pays. La première raison est celle du courant méthodologique que nous utilisons, à savoir l'ethnométhodologie nous exige une certaine prise en considération des faits observés.

⁹ **Par Sociologie des Organisations** nous entendons par-là, une science qui a pris naissance vers les années 1940—1945 aux Etats-Unis, à partir de réflexions sur les phénomènes bureaucratiques. Plus précisément, elle a pour objet, l'étude des règles et de la logique de fonctionnement de l'action collective au sein (du groupement organisé tels que les entreprises ou les administrations. Par conséquent, elle dispose d'un champ de recherche relativement autonome et spécifique vis-à-vis de la sociologie du travail qui privilégie l'étude de l'évolution (de l'organisation du travail et (les rapports de travail. Lire à ce propos Alain Beiton et Al., Sciences Sociales, 2^e éd Dalloz, Paris 2000. pp3 14-3 15

¹⁰ ...Inconnu Découverte de la sociologie. Cahiers français, n° 247, pp 7-6

¹¹ Nous avons donné trois sortes d'emploi de mot assurance il y a la forme philosophique, la forme sociologique et la forme économique. Lire Mbangi Mbonzale. Les Anti-assurantiels : Esquisse socio-pathologique de la loi en matière d'assurance, in « Archives de Philosophie Africaine », Vol. II, Lubumbashi, 2004, pp 327 - 328

I. Généralités des associations Mutualistes

1. De l'importance des associations mutualistes

Tous les séminaires et colloques organisés dans notre pays depuis quelques temps, en rapport avec la protection sociale en général et les soins de santé en particulier, ne cessaient de recommander la prise en compte des associations mutualistes pour une meilleure couverture des risques de santé sur le plan national. Nous prenons pour exemple le séminaire national sur la protection sociale qui s'est tenu à Kinshasa du 28 juin au juillet 1999 sur l'initiative du ministère du Plan qui, en matière de révision des systèmes de protection sociale recommandait ce qui suit :

Instaurer un filet de sécurité, en recourant aux techniques éprouvées d'assistance et d'assurance sociale ;

Étendre la protection sociale au secteur informel, en tenant compte de la capacité contributive des populations cibles privilégier la couverture des risques de santé à travers des associations mutualistes ;

Assurer l'information et la conscientisation sur le bienfondé des mutuelles de santé.

Une telle vision reflète sans doute la réalité complexe d'une culture développée sur une réalité sociologique mutualiste où tout le monde joue un rôle prépondérant pour la société. Mudiji le dit en ces termes « tout le monde étant interpellé, chacun doit donc se sentir obliger de mettre à la disposition de tous, tout ce qui le constitue, d'associer ses efforts à ceux des autres... »¹²

Dans la vie quotidienne les africaines en générale et congolais en particulière connaissent de nombreuses formes de secours. La mutualité coutumière constitue un le mouvement d'entraide matérielle c'est une association innée, naturelle et clanique qui réunit une famille, voir une tribu dans la recherche (l'une solution à divers problèmes qui se posent ou peuvent se poser pour chacun, Jadis. Il y avait une organisation qui apportait une réponse à tous les problèmes, notamment l'organisation de la famille basée sur le clan. Le clan était le grand distributeur des services sociaux dans les cas de mariage (ex. pour la dot), naissance, maladie. Ce « solidarisme » enraciné dans les mœurs congolais est un mouvement mutualiste naturel basé sur la conscience collectiviste.

A côté de ses multiples avantages, ces systèmes claniques présentaient de grands inconvénients. Au fond, c'était une représentation essentiellement gérontocratique sous la domination des chefs de clan qui décidaient parfois d'une manière arbitraire et imposaient leurs volontés dans l'ensemble de la communauté. C'est donc clans un pareil système. le paternalisme outré des chefs de clan avait comme conséquence la difficulté des membres du clan d'assurer leur épanouissement humain. En effet, il n'y' avait pas tellement l'esprit de pré voyance, car les membres du clan vivaient au jour le jour. Chacun comptait sur ce que le clan pourra offrir au moment où il sera clans le besoin et espérait que l'aide sera suffisante. I a conséquence grave de cette attitude c'est de l'insouciance caractérisée. En outre, les individus

¹² Mudiji Malambo., Discours d'ouverture du colloque in « Recherche Philosophique Africaine ? F C K. Kinshasa, 1991, p.7

préfèrent vivre dans un parasitisme étroit : chaque membre attend des autres un secours il reste tributaire des autres pendant toute sa vie. En outre faut-il stigmatiser aussi le fait que la solidarité africaine constitue un fondement solide à l'organisation de l'association mutualiste.

2. Organisation fonctionnelle

Au Congo le premier effort systématique de constitution d'associations mutualistes de conception moderne de la solidarité plonge leurs racines dans la loi du 23 mai 1921 règlement et protégeant les « sociétés humanitaires et philosophiques » qui régissaient à la fois les initiatives à caractère sanitaire (exemple de la Croix Rouge du Congo Belge), les initiatives à caractère missionnaire, les initiatives de développement économique (coopérative) et de la participation culturelle (Associations d'intellectuels) et enfin, les initiatives à caractère social (Syndicats).

En mai 1954, le Secrétariat Mutualiste Africain est créé par les associations d'intellectuels indigènes qui organise, avec le concours des mutualités Chrétiennes de Belgique, le premier congrès des mutualités africains, du 31 août au 05 Septembre 1958.

C'est à la suite de ce premier congrès que sera adoptée la Loi-cadre du 15 avril 1958 sur les Associations mutualistes. Il s'agit comme on le peut bien l'observer, d'un espace socioculturel fondé sur l'association volontariste. Guy Rocher étudiant de telle forme des associations, dit ceci : « il y a la prise des conscience d'intérêt commun - elle donne lieu à la formation d'un grand nombre d'association volontaire et des mouvements sociaux de toutes sortes — allant du parti politique aux sociétés secrètes de coopération ou de conspiration, en passant par les syndicats, les associations nationales, les clubs de loisirs, les corporations professionnelles, les sociétés religieuses ou philanthropique...¹³ » C'est ce qui justifie jusqu'à présent la non avancée significative de ce domaine dans le cadre juridique et encore plus organisationnel

C'est sous l'impulsion de la loi du 15 avril 1958 qu furent organisé à travers le Congo Belge et le Ruanda-Burundi plusieurs associations mutualistes. Au Congo, en dehors des mutualités chrétiennes créées sous l'initiative des missionnaires dans les postes de missions à travers l'ensemble du Pays, le reste des associations revêtirent souvent un caractère tribalo régional. Telle l'Abako, l'Anamongo, la Conakat. la Fédeka. etc.

A la veille de l'indépendance du Congo en 1960 et l'occasion Faisant le larron, un grand nombre de ces associations connurent une déviation. En effet, leur objectif social immédiat céda la place à l'action politique, aux cultes et revendications pour l'indépendance. La conquête de l'indépendance justifie certainement l'éclipse OU la mise en veilleuse des activités mutualistes de ces associations. Guy Rocher renchérit en disant que « chacune de ces associations peut devenir un groupe de pression auprès des détenteurs de pouvoir. »¹⁴

Cependant de nos jours et du point de vue dynamisme de groupe, les associations mutualistes ont connu une forte émergence au cours des années 1989, 1991 et 1993. L'année

¹³ Guy Rocher. *Introduction à la sociologie* : l'Organisation Sociale, éd. HMH, Paris 1986, p. 120

¹⁴ Idem, p. 120

1989 a été marquée par le vent démocratie et de liberté qui a soufflé au pays. Le développement des mutualités au cours des années 1991 et 1993 s'explique sans doute par les pillages successifs qu'a connus le pays et qui ont provoqué une grave crise économique et sociale. Marquée par une pauvreté et une diminution (des revenus de ménages, la population recourt à des regroupements mutualistes pour faire face à la situation. « Toutefois, la catégorie d'âge comprise entre 20 et 40 ans représente une proportion regroupant 20% de l'ensemble des membres. Cette proportion importante traduit une prise de conscience des jeunes adultes à la nécessité de se prémunir des conséquences financières des risques sociaux qui pourront absorber leurs économies »¹⁵.

Les sexes semblent être un véritable facteur discriminant. La majorité des membres titulaires de différentes mutualités sont (les hommes (90%). Il faut remarquer que les femmes développent plus d'autres formes d'organisations des solidarités qui s'apparentent aux associations mutualistes, mais dont le but ou mieux la protection est unique. C'est le cas des pratiques de solidarités dans les organisations comme « Moziki ».

La stratification sociale des membres semble montrer que les mutualités regroupent toutes les catégories socioprofessionnelles. En fait, c'est surtout le secteur informel qui constitue le pourvoyeur des adhésions aux associations mutualistes. La majorité des membres est constituée des gagnés petits. C'est sûrement compréhensible dans la philosophie (les cadres congolais autrefois le Comité central du MPR (Mouvement Populaire de la Révolution) interdisait aux cadres du Parti-Etat de s'affilier à une mutuelle non professionnelle. car disait— on » l'objet social des mutuelles étant l'entraide, le standing de ces hauts cadres en justifie pas le recours à l'assistance matérielle populaire ».¹⁶

3. Typologie et caractéristiques des mutualités

a. Typologie des associations mutualistes

En partant des critères de clarification que sont la nature du lien de solidarité à la naissance et la protection sociale garantie totalement par l'association, on obtient que les associations mutualistes dans notre pays sont essentiellement de quatre types : les mutualités à base sociale, géographique, professionnelle et religieuse. Quel que soit le type considéré, les actions d'entraide et de solidarité des décès de membres bénéficiaires occupent une place privilégiée par rapport aux actions de prévoyance. En effet, dans ces mutualités, les protections sociales généralement oubliées sont successivement les frais funéraires, les soins médicaux, les naissances et les cérémonies de mariage.

¹⁵ Etude menée par la Faculté des Sciences et Techniques (le Développement des Facultés Catholiques de Kinshasa. Initiée par les Mutualités Chrétiennes de Belgique

¹⁶ Rapport de la Commission Politique, Judiciaire et Administrative du Comité central du MPR sur la question des sectes religieuses et des mutuelles au Zaïre », en 1990, p25 Inédit.

b. Nature des associations mutualistes

La mutualité est une association des personnes dont les membres s'unissent pour résoudre eux—mêmes, par l'entraide et la mise en commun de leurs cotisations, un problème social qui se pose de façon analogue pour chacun d'entre eux ainsi que pour leurs personnes à charge. Les associations mutualistes sont ainsi des ASBI (Association Sans But I Lucratif) gérées par leurs adhérents qui, par des actions (le prévoyance, d'entraide et (la solidarité, visent leur protection contre la maladie, la vieillesse, le décès...

Pour désigner les mutualités, on utilise divers noms ayant tous à peu près la même signification. Le terme technique utilisé par la loi—cadre de 1958 est « association mutualiste ». Il y a lieu de remarquer que la terminologie juridique réserve le mot « association » aux groupements n'ayant pas de caractère lucratif, tandis que le terme « société » vise plus particulièrement les associations avec but lucratif. Il est donc moins correct de parler de « société mutualiste ».

Le terme « mutualité » au sens de prévoyance volontaire par assurance réciproque est celui qui figure au dictionnaire : son objectif est « mutualiste ». Comme substantif, un « mutualiste » désignant le membre d'une mutualité est le mot correct, quoique le langage courant utilise également « un mutuel liste ». En fait, le mot mutuelle » a un sens plus restreint. Il vise un aspect qui s'applique uniquement à une des nombreuses branches (le la mutualité. Exemple : on parle (le « mutuelle de santé » pour dire qu'il est question de l'entraide et de solidarité volontaire dans le domaine des soins de santé ; on peut également entre autre parler (le « mutuelle d'entraide ». de « mutuelle de crédit » ... Le mot « mutualité » couvre l'ensemble des domaines de la protection sociale lui reconnus par loi.

Selon le décret du 15 avril 1958 qui les régit, les services (les mutualités à leurs membres sont complémentaires à CCLIX découpant (le la législation sur la sécurité sociale. Les termes (le la loi de 1958 accordent aux associations mutualistes plusieurs fonctions notamment dont :

- l'entraide immédiate (veuve, orphelin. Contribution aux festivités (les membres)*
- les assurances sociales volontaires (naissance, mariage, maladie, décès, etc.*
- les actions sociales divers (construction d'établissements sanitaires, sociaux et scolaires)*
- les actions culturel les diverses (activités intellectuelles ou folkloriques)*
- les assurances des moyens de production individuels et des biens immobiliers.*

Nous voyons au travers de cette disposition qu'une association mutualiste constitue un système dont les membres organisent leur protection sociale en instaurant un filet de sécurité et ce en recourant aux techniques de l'assistance sociale et l'assurance sociale.

c. La Mutualité : une assistance sociale

Par l'entraide vécue avec les démunies de la société, la mutualité est un vaste domaine où se pratique l'amour du prochain. Les services d'entraide mutualiste ne sont pas un but en soi ; ils ne conduisent pas à infantiliser les bénéficiaires ou encore à instaurer ou perpétuer l'assistanat. Ces services sont une expression de la solidarité avec l'espèce humaine et surtout, de lutte contre l'injustice sociale. Empruntant l'expression marxiste, nous paraphrasons Boueva en disant qu'il s'agit d'un long progrès social plein de contradictions et

de la lutte pour réunir les conditions d'existence et développement digne de l'homme, contre toutes les formes d'exploitation, contre l'inégalité sociale et nationale. ».¹⁷

d. *La mutualité : une assurance sociale*

La mutualité est une assurance de personnes, voilà pourquoi elle organise des services qui, comme toutes assurances, sont basés sur l'idée de « risque ». Le terme risque est pris dans son sens le plus large : il vise ici aussi bien un événement heureux (naissance, mariage) qu'un énervement mal heureux (maladie, décès). Par des versements réguliers, les membres alimentent une caisse commune, dans laquelle on puisera une aide, une allocation à ceux qui se trouvent dans les cas prévus par le statut et règlements.

4. *Caractéristiques fondamentales de la mutualité*

La mutualité est d'abord et avant tout une mentalité et une méthode qui caractérise par quelques principes fondamentaux : association de personnes, adhésion volontaire, entraide, démocratie, éducation, absence de but lucratif.

a. *Association de personnes*

En mutualité, les membres s'unissent en tant que personnes humaines. Ce caractère oppose les mutualités aux sociétés des capitaux où la personnalité des associations a peu d'importance et où l'on recherche en premier lieu le rendement des capitaux investis. Dans la mutualité, c'est la personne humaine d'abord et avant tout. Les avantages que donne une mutualité ont pour but de rendre la vie humaine plus digne et plus heureuse.

b. *Adhésion volontaire*

Aucune contrainte ne doit être exercée pour l'affiliation. Les membres y adhèrent parce qu'ils estiment vivre ensemble la solidarité constitue un avantage pour eux. Moyennant certaines conditions, chacun reste libre également de quitter l'association.

c. *Entraide et Solidarité*

Les affiliés travaillent ensemble pour atteindre un but que chacun isolément est incapable de réaliser. « Un jour chacun et chacun pour tous », telle est la devise de la mutualité. La coopération suppose d'abord la volonté de faire un effort personnel pour remédier à ses difficultés, en suite le souci d'aider les autres et enfin la discipline de travailler ensemble, C'est en celle que la mutualité est une mentalité.

d. *Démocratie*

Les membres de la mutualité sont égaux. Ils désignent eux— mêmes ceux qui doivent gérer l'association. Les membres participent à la gestion de leur association, directement par

¹⁷ Boueva I I. *L'individu et progrès*, in « Sciences Sociales N° 1 », éd académie des sciences sociales. Moscou, 183. p 43

des réunions en assemblées locales à la base, indirectement par leurs délégués dans les organes de niveau supérieur. Par leur esprit démocratique et leur organisation qui associe les affiliés à la gestion de leurs propres affaires, les mutualités sont appelées à réaliser un vaste programme d'éducation. De par le système démocratique, les membres choisissent eux-mêmes leurs dirigeants en lesquels ils ont pleinement confiance. En cela, les mutualités deviennent par le fait même des pépinières où l'on forme des dirigeants issus de la masse et se préoccupant de la masse. Au lieu de l'insouciance, de l'attitude passive qui attend tout du clan, les mutualités exhortent à l'effort constant, persévérant et discipliné. Elles éduquent l'esprit de solidarité et de fraternité par des services réciproques qui répondent au besoin de sécurité et mettent ainsi les affiliés à l'abri de la misère.

e. E. Education

Les mutualités ont un but également éducatif. Elles éduquent par leur méthode de recherche et de découverte collective. Les mutualités veulent donner une éducation pratique aux affiliés en ce qu'elles aident ceux-ci à rechercher, à découvrir les problèmes, les membres eux-mêmes s'ingénieront à trouver les méthodes de solution, finalement ils prendront les décisions qui s'imposent. Elles éduquent en leur apprenant à s'occuper de leurs affaires, en prenant leurs propres responsabilités. Ici, l'éducation. nous la donnons le sens de Stuart Mili¹⁸ qui la classe comme tout ce que nous faisons nous-même et tout ce que les autres font pour nous dans le but de nous rapprocher de la perfection de notre nature — elle comprend même les effets indirects produits sur le caractère et sur les facultés de l'homme ». ¹⁹

5. Absence de but Lucratif

Les mutualités sont des organisations d'entraide, d'où la recherche d'un bénéfice est exclue. Les activités proprement commerciales ne sont pas du domaine des mutualités. Dès lors, les services mutualistes et avantages matériels ne sont pas un but en soi, mais seulement des moyens de travailler au relèvement moral et social de la population. A ce titre, l'on ne rembourse pas ses cotisations à une mutualité qui quitte l'association. Les membres régulièrement affiliés et qui remplissent leurs obligations (paiement de cotisation) peuvent faire valoir un droit aux avantages que procure l'association et aux services qu'elle organise. Ces droits sont clairement définis par les statuts et les règlements intérieurs.

L'organisation d'une mutualité résulte généralement de l'action d'un promoteur isolé qui cherche à concrétiser un projet qu'il a conçu préalablement. Au regard de l'étude menée dont référence plus haut, il ressort que les mutualités sont plutôt l'oeuvre des autres issus des entreprises privées (20%), des agents de la fonction publique (18%), des enseignants (14%), des commerçants (12%), et même des sans-emploi (12%).

L'organisation des mutualités présente une structure interne et externe. Au niveau externe, des intervenants constitués principalement de membres d'honneurs appuient les activités des mutualités. L'apport de l'Etat est négligeable pour ne pas dire nul au Congo. nous

¹⁸ Emile Durkheim, (1922), *Education et sociologie*, éd. Qadrigé, PUF, Paris 1959, p. 41

¹⁹ Emile Durkheim, (1922), *Education et sociologie*, éd. Qadrigé, PUF, Paris 1959, p. 41

ne connaissons aucune mutualité au jour d'aujourd'hui, prise en charge par l'Etat, l'organisation des mutualités dépend de la nature de l'intervention de l'association en faveur de ses membres. Cela peut être des services, des biens en nature, l'intervention financière.

Fonctionnement de la mutualité

Le fonctionnement des mutualités est assuré par les membres adhérents engagés à cet effet. Dans la majorité de cas, le fonctionnement est assuré sur base de bénévolat (81%). La plupart des mutualités ne disposent d'aucune infrastructure propre pour assurer leur fonctionnement. Le siège social est parfois situé dans le domicile du Président ou de l'un des membres qui offre ses services.

Impact Social et Economique des Mutualités

Nous terminerons cette première partie en essayant de répondre la question de savoir si la protection sociale des membres reconnue par tous depuis longtemps, au plan caritatif et humanitaire, a un impact sur les conditions de vie des membres. A titre indicatif nous relevons quelques éléments en rapport avec les prestations couvertes par les mutualités, l'évolution des conditions socio—économiques des membres et la satisfaction des membres des mutualités.

Des Prestations couvertes

Au sein des mutualités, d'un point de vue strictement de la protection sociale, les prestations le plus privilégiées portent surtout sur les frais funéraires, les soins médicaux, les naissances et les mariages. Ceci peut s'expliquer par la prévalence des aspects culturels de la société traditionnelle ou la mort occupe une place tout aussi importante que la vie dans le système des valeurs de ces sociétés. Dans l'ensemble, une minorité d'associations mutualistes prennent en charge les soins de santé (hospitalisation). La majorité s'oriente vers d'autres types de pratiques de solidarité comme la recherche de l'emploi. L'organisation des toutes de l'octroi des indemnités de chômage, de vieillesse, d'invalidité. etc.

De l'évolution des conditions socio—économique des membres

Dans l'ensemble du Pays, la protection sociale des individus est généralement assurée grâce aux pratiques de solidarité se développant dans le cadre des familles élargies. La couverture apportée par les mutualités est, selon les cas et les lieux, aussi large ou moins large que celle qu'offre la limite élargie. Cependant, du point de vue strictement financier, l'efficacité de l'apport des mutualités est éprouvée, car dans plus de 54% des cas, le membre d'une mutualité résout beaucoup, plus facilement ses problèmes financiers que le non membre. Autrement dit, au plan financier, la solidarité de la famille élargie n'apporte pas toujours la réponse appropriée aux attentes des membres.

Pour améliorer les conditions socio—économiques de leurs membres, les mutualités mènent diverses activités en faveur de leurs membres. Ces activités sont avant tout d'ordre culturel, spécialement les activités d'alphabétisation, de formation spécialisée comme l'éducation à la santé, les activités sportives ces activités sont aussi (l'ordre économique (activités génératrices de revenus, le système d'épargne et de crédit) ; elles sont enfin d'ordre social, comme des travaux d'intérêt public (assainissement du milieu).

Dans l'ensemble, les prestations liées aux charges des frais funéraires sont celles qui apportent plus de satisfaction, la prise en charge des soins de santé vient en deuxième position suivent les mariages et les naissances. Cependant, le degré de satisfaction des membres par rapport aux services de la mutualité est assez faible. Une réelle insatisfaction apparaît quant aux objectifs poursuivis par la mutualité dont beaucoup de membres disent qu'ils ne couvrent pas du tout leurs aspirations. Cette insatisfaction provoque parfois des défections pour des raisons multiples parmi lesquelles les plus fréquentes sont l'indice des moyens financiers ne permettant pas à la mutualité d'honorer ses engagements et de répondre ainsi aux besoins des membres.

En France par exemple, « les mutualités ont joué un rôle important car elles sont à la base de la création des institutions à caractère de prévoyance sociale, d'assurances maladies et d'assurance retraite » nous dit Michel Dreyfus.²⁰ Quant à Michel Rocard²¹ au travers de sa réflexion, les activités d'assurances, nous donnent l'idée de l'organisation des mutualités en France. Il y a même un code de mutualités qui a précédé celui des assurances. S'il nous était permis de comparer nos deux pays, sans emménager un effort particulier nous remarquons que notre pays commence par constituer le code des assurances alors que nous manquons l'autre code. L'exemple du Congo s'avère un peu inouï c'est-à-dire contraire la démarche logique de fait. Les mutualités sont connues en Europe et elles ont un caractère transnational, c'est pourquoi Mr Rocard a proposé à la commission européenne qu'une mutualité peut passer avec d'autres mutuelles des accords pour la mise à disposition de ses moyens techniques afin de lui permettre d'exécuter la prestation objet du contrat d'assurance ».²²

L'exemple ci-haut doit inspirer certains pays dont le nôtre pour la bonne marche de ce secteur l'expérience des autres ne doit qu'être un prototype pour nous « .. aujourd'hui nous devons comprendre que la montée en complexité toujours croissante de l'organisation et la structure socio—politique et économique de la nouvelle société zaïroise, la multiplication des groupes d'intérêt conflictuel, l'insertion du pays dans les circuits de l'économie mondiale et le système monétaire international sans oublier les besoins pressant d'une technologie adaptées au rythme de la vie moderne, exigent que nous soyons d'une manière permanente et vigilante à l'écoute de ceux qui ont déjà fait leurs preuves dans ces domaines. Ceci pourra nous aider à nous développer des nouvelles formes de créativité pour le progrès ».²³

Conclusion

Tout au long de notre article, nous avons démontré le fait que depuis les temps anciens, l'homme a toujours manifesté le besoin de s'associer aux autres pour faire face à certaines éventualités. La manière de vivre en groupe et le besoin de compter sur les autres se ressentent

²⁰ Michel Dreyfus, Mutualité française, Paris, 1988 résumé lu à l'Internet voir [http : //www.mutualité.fr/web/framset.nsf/mutuelles/liv](http://www.mutualité.fr/web/framset.nsf/mutuelles/liv).

²¹ Michel Rocard, idem.

²² Ibidem

²³ Tshimpaka Yanga, La parente égyptienne des peuples du Zaïre, éd. Cactus, Lubumbashi, 1989, p. 142

d'une façon permanente. Dans cette optique, l'on comprend que la notion du risque social était présente dans le vécu quotidien des congolais que nous sommes.

En outre, il faut signaler le fait que les congolais avaient aussi la présence d'un culte de réparation de dommage causé à autrui, Mais le mode ou la procédure était plus collectiviste qu'individualiste. C'est à ce moment que la notion du sinistre comme événement est toujours accompagné des explications irrationnelles les et métaphysiques. Ce qui est conforme aux congolais, c'est la réalité sur base de laquelle, les mutualités constituent une source sûre pour créer l'équilibre dans sa vie. C'est pourquoi une personne peut appartenir à plusieurs mutualités mutualité tri bale, mutualité socio— professionnelle, mutualité du quartier etc. Or cette manière d'amorcer l'appartenance mutualiste, nous donne la lecture de couverture d'assurances et risques divers.

Ce qui est également conforme à cette réalité est que les congolais connaissent bien la notion des assurances. Ils en savent bien les différentes couvertures et où cela pourrait les mener aux cas où socialement ils sont couverts par cette assurance sociale. En outre, il fallait signaler le fait que l'exécution ou le conflit dû à l'exécution n'est jamais fait l'objet d'un jugement au tribunal si jamais deux membres arrivaient à se quereller.

Ainsi nous disons que l'organisation des mutualités au Congo à la base de développement (le secteur des assurances à prime. Pour cette cause, nous préférons vulgariser ce secteur tant du côté de l'assurance à primes fixes. En bref que ça soit l'une ou l'autre forme d'assurances. C'est le sens tic la sécurité sociale et la problématique de son applicabilité qui s'avère importantes pour notre pays le Congo.

BIBLIOGRAPHIE

1. BERGANE. BRET et A L. 100 fiches pour comprendre la philosophie, I FC. Paris 2000
2. BOUERA L. « L'individu et progrès » in Sciences Sociales n° I. éd. Académie. Moscou. 1983
3. DURKHEIM EMILE., Education et sociologie, éd Quadrige. Paris 1989
4. GLESERMAN, G.. Les lois de l'évolution sociale, éd Langue étrangère. Moscou. 196()
5. GUY ROCHER., Introduction à la sociologie : l'organisation sociale, éd HMH, Paris, 1986
6. DEFOURMY.JACQUES., Démocratie coopératives et efficacités économiques, éd universitaire, Paris 1990
7. MBANGI MBONZALE. « De la vie de l'assurance à l'assurance vie : essai de perspective sociologique », in Archives de Philosophie Africaine, Pli L. n° I (L Lubumbashi. 2004
8. TSHIMPAKA YANGA., la parenté égyptienne des peuples du Zaïre, éd cactus. Lubumbashi, 1989.